

# Dialogue

[www.sdec-energie.fr](http://www.sdec-energie.fr)



## ENJEUX

Distribution d'électricité, renouvellement du contrat de concession

# La négociation s'intensifie

**Le comité syndical du SDEC ENERGIE a confirmé le 12 décembre dernier sa volonté de s'engager dans un nouveau contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique. Les trois partenaires : SDEC ENERGIE, Enedis et EDF, poursuivent les négociations entamées au niveau local depuis plus de deux ans. Dernière ligne droite avant de trouver un accord avant le 31 décembre 2017.**

Qu'ils soient départementaux ou plus généralement urbains, plus de 1 000 contrats de concession liés à la distribution d'électricité existent sur le territoire national. « 80% d'entre eux arriveront à terme d'ici 5 ans, note Jacques Lelandais, Président du SDEC ENERGIE. Et le contrat de concession du Calvados a une double particularité : c'est un des premiers à être renouvelé, fin 2017, et il s'applique sur la totalité d'un département. Nous sommes donc regardés avec attention ».

C'est ainsi que le syndicat a entamé des négociations avec Enedis et EDF dès avril 2014 avec en premier lieu la signature d'un accord de méthode. « Il précisait le cadre de travail, les thèmes de discussions et les modalités d'échanges entre les signataires.

Il définissait aussi les priorités et fixait le calendrier des discussions », explique Bernard Lejeune, Vice-Président du SDEC ENERGIE en charge de la concession d'électricité.

Parallèlement aux négociations locales, des pourparlers nationaux ont été engagés par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) afin de définir avec EDF et Enedis un modèle national de cahier des charges que chaque adhérent déclinerait en fonctions des réalités locales. Un tour de table national auquel participent les représentants du SDEC ENERGIE.

### A la recherche d'un accord

« Nous avons encore quelques mois devant nous pour négocier et obtenir un cahier des charges national équilibré qui garantit, tant aux concessionnaires qu'à nos communes adhérentes, des conditions satisfaisantes d'exercice du futur contrat. Et n'oublions pas que cet accord nous engage pour plusieurs décennies. Alors, prenons le temps de bien le négocier », rappelle Bernard Lejeune.

Pour bien faire, l'accord national devrait être adopté pour le printemps prochain, laissant alors jusqu'à la fin de l'année pour conclure au niveau départemental. Et si les conditions de renouvellement ne sont pas assez satisfaisantes, les trois partenaires peuvent décider d'un commun accord de proroger le contrat actuel de quelques mois, le temps de parfaire la négociation. « Dernière possibilité », ajoute Bernard Lejeune, nous pouvons décider de manière unilatérale la prolongation du contrat actuel.

Mais nous ne sommes pas du tout dans cet état d'esprit. Nous cherchons le meilleur accord pour l'ensemble des parties ».

Quel que soit le résultat des négociations, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les administrés du Calvados auront toujours de l'électricité et le SDEC ENERGIE sera présent pour accompagner les communes.

### Les enjeux du renouvellement du contrat de concession

Depuis 1992, année de la signature du dernier contrat de concession, le paysage français de l'énergie a connu de nombreuses transformations : ouverture du marché à la concurrence, changement de statut d'EDF, loi relative à la



**L'année 2016 est derrière nous. Vive 2017 !**

Les élus du bureau syndical et toute l'équipe du SDEC ENERGIE se joignent à moi pour vous souhaiter le meilleur pour cette nouvelle année : **de la joie, de l'énergie positive et des projets qui nous feront avancer vers une société meilleure.**

Le SDEC ENERGIE sera fidèlement à vos côtés pour défendre les valeurs du service public et accompagner les communes, les communes nouvelles et les intercommunalités dans la transition énergétique.

Nos vœux les plus chaleureux à tous.

Jacques LELANDAIS



[SUITE PAGE 2]

## AU FIL DES MOIS

3 AU 17 OCTOBRE 2016 – COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE

### Les délégués répondent présents

61% des collectivités adhérentes au SDEC ENERGIE étaient représentées aux dernières Commissions Locales d'Énergie. Les élus ont particulièrement apprécié l'information donnée sur la campagne hivernale de mesures de tension chez les habitants. Trois nouveaux représentants au comité syndical ont été élus lors de ces réunions : Patricia Fieffé pour la CLE de Caen Sud ; Michel Des Hays de Gassart pour la CLE de Pont-l'Évêque ; Yves Gauquelin pour la CLE de Creully-Douvres.

15 OCTOBRE 2016 - EXPOSITION « 2050 »

### Défi Familles à énergie positive sur le Cingal

Une centaine de personnes se sont déplacées au collège du Cingal de Bretteville-sur-Laize pour vivre l'exposition itinérante "2050" mais aussi découvrir les réalisations des enfants lors des temps périscolaires animés par la Ligue de l'Enseignement. Parents et enfants ont suivi par la suite la présentation du "défi familles à énergie positive". Félicitations aux enfants et adolescents présents qui ont partagé ce qu'ils avaient fait avec leur classe, de vrais ambassadeurs de l'énergie !

**PLUS D'INFORMATIONS : maisondelenergie.fr**

OCTOBRE-NOVEMBRE 2016 - MOBISDEC

### De nombreuses bornes mises en service



De nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques, MobiSDEC, ont été inaugurées à l'automne et notamment à Coquainvilliers, Hérouville-Saint-Clair, Saint-Arnoult, Tilly-sur-Seulles, Hermanville-sur-Mer, et Isigny-sur-Mer.

Aujourd'hui, c'est un réseau de plus de 90 bornes qui sont à disposition de tous les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables... et près de 220 dans 150 communes d'ici juin 2017, soit une borne tous les 15 km, placées près des commerces, services et lieux publics.

**PLUS D'INFORMATIONS : mobisdec.fr**

22 AU 27 NOVEMBRE 2016 – PARCOURS DE L'ÉNERGIE



### Economisons l'énergie, réduisons nos déchets !

L'exposition nomade le Parcours de l'Énergie a été présentée, par l'association Pays d'Auge Ressourcerie, aux élèves et habitants de la commune nouvelle de Valorbiquet, dans le cadre de la « semaine européenne de la réduction des déchets ».

**PLUS D'INFORMATIONS : maisondelenergie.fr**

## LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

# 94%

de collectivités adhérentes au SDEC ENERGIE ont délibéré en faveur de la révision des statuts,

représentant 97% de la population du Calvados. Un bel élan de confiance des adhérents qui font confiance à leur Syndicat d'énergie et lui donne ainsi, les moyens d'agir pour l'intérêt commun.

## ENJEUX [SUITE]

### La négociation s'intensifie



transition énergétique, mise en place des tarifs sociaux de l'énergie... « sans compter un contexte économique plus difficile qui oblige les partenaires à optimiser et mieux coordonner leurs investissements », tient à ajouter Jacques Lelandais.

En dehors de la défense de la qualité du service public, de l'égalité entre les territoires ruraux et urbains, les enjeux portent sur le niveau des redevances versées par Enedis au SDEC

ENERGIE dans le cadre des travaux sur le réseau électrique. « Rappelons que ce montant impacte directement les aides financières que le SDEC ENERGIE accordent aux communes », précise Jacques Lelandais.

Autre sujet de tension, le programme pluriannuel d'investissement (réseau basse et moyenne tension). « Nous avons un important programme d'investissement à mettre en place dans les années à venir pour les réseaux qui

ont aujourd'hui plus de 50 ans. », relève le président du SDEC ENERGIE. « Le futur contrat doit acter l'engagement d'Enedis, fixer les priorités d'investissement, et convenir des moyens financiers pour la réalisation des travaux. Les négociations sont âpres mais les enjeux sont importants dans un contexte économique très concurrentiel ». Affaire à suivre... □

## L'ACTU EN LUMIÈRE

# Groupement d'achat d'énergie : les collectivités s'y retrouvent

**Des contrats avantageusement négociés et une simplification administrative appréciable... Beaucoup de collectivités du Calvados ont profité du premier groupement d'achat d'énergie mis en place par le SDEC ENERGIE en 2015, pour deux ans. A l'heure d'un nouvel accord cadre, le bilan est positif.**

C'est inscrit dans la loi : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les collectivités sont dans l'obligation de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz et d'électricité, dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie.

Une démarche potentiellement complexe, fastidieuse et coûteuse, notamment pour les petites communes.

Pour alléger cette charge administrative supplémentaire et permettre aux collectivités d'accéder aux meilleures conditions tarifaires, le SDEC ENERGIE a donc mis en place deux groupements d'achats d'énergie dès 2015 : l'un pour le gaz, l'autre pour l'électricité.

Fort de cette première réussite, le SDEC ENERGIE propose un nouvel accord-cadre pour la période 2017-2018.

Le SDEC ENERGIE pilote cette fois un seul groupement d'achat comprenant un lot pour le gaz et 5 lots pour l'électricité (selon le type de contrat). En contrepartie, les collectivités adhérentes au groupement s'acquittent d'une contribution variable selon leur taille.

### Des tarifs négociés à la baisse

Deux ans après le lancement de la démarche, l'objectif de proposer un service pertinent aux collectivités semble atteint. « Ce dispositif a suscité une adhésion large, avec 224 collectivités regroupées pour le gaz (1 074 contrats) et 427 collectivités pour l'électricité (9 500 contrats) », éclaire Alban Raffray, responsable du service Énergie au SDEC ENERGIE. Surtout, cette mutualisation a des répercussions économiques directes pour les adhérents puisqu'elle permet de négocier des tarifs avantageux.

Le bénéfice porte aussi sur la simplification de la procédure pour la collectivité adhérente.



Le 14 décembre dernier, réunion de lancement des nouveaux marchés de fourniture d'énergies, gaz et électricité, à l'échelle de la Normandie pour la période 2017-2018.

Passer des contrats énergie devient plus facile pour elle. Avec le groupement d'achat, la démarche est déléguée au SDEC ENERGIE, dont ses services assurent la mise en concurrence, rédigent les marchés, consultent, analysent, l'attribution des marchés revenant à la commission d'appel d'offres du SDEC ENERGIE.

Ce sont des achats très spécifiques car le marché de l'énergie est particulièrement volatil : il est européen, réagit autant aux conditions climatiques qu'aux effets d'annonce... « tout est question de timing, d'anticipation, de réactivité... » ; se regrouper pour massifier les quantités achetées, devenir expert pour ce type d'achat si particulier... sont les réponses appropriées que le SDEC ENERGIE met en œuvre pour ces adhérents. ■

**CONTACT : Service Énergie - 02 31 06 61 80 energie@sdec-energie.fr**



SOIGNOLLES

## Le SDEC ÉNERGIE prend la tension des usagers

**Le SDEC ÉNERGIE renouvelle cet hiver sa campagne de pose d'enregistreurs de tension électrique afin de vérifier la qualité de desserte dans le département et planifier d'éventuels travaux de renforcement de réseau.**



la réglementation (230 Volts +/- 10%). « Les élus ont souhaité cette année intensifier cette action. Nous devrions ainsi, cet hiver, poser plus de 250 enregistreurs », appuie Yannick Rodriguez, responsable du service « Réseau Electricité » au SDEC ENERGIE. Grâce à cette opération, le syndicat, propriétaire du réseau public d'électricité pour le compte de toutes les communes du Calvados, veut s'assurer « d'une égale qualité de desserte pour tous les usagers du département, qu'ils vivent en zone urbaine ou rurale » et anticiper, le cas échéant, des travaux de renforcement du réseau électrique. À Soignolles, près de Falaise, la pose d'un enregistreur chez une habitante a permis de confirmer les contraintes de tension (lire ci-dessous) qu'elle subissait. « Nous

avons ici remplacé les câbles électrique par des câbles d'un diamètre supérieur, le tout en souterrain sur environ 500 mètres. Au final, une douzaine de branchements électriques concernés soit environ 30 usagers qui ont pu bénéficier de ces travaux de renforcement », observe Yannick Rodriguez.

Lors de la dernière campagne de pose, durant l'hiver 2015-2016, 21 des 120 enregistreurs posés chez les usagers avaient révélé une mauvaise qualité de l'électricité, soit 18%. □

**Les maires sont invités à informer les habitants de cette campagne de mesure à domicile. Les usagers peuvent contacter le SDEC ENERGIE au 0 800 777 319 (numéro vert gratuit) ou [electricite@sdec-energie.fr](mailto:electricite@sdec-energie.fr)**

### PAROLE D'ÉLU

SANDRINE MOREL, HABITANTE DE SOIGNOLLES

#### Une solution grâce à l'intervention du SDEC ENERGIE



« Céramiste depuis 4 ans, j'ai constaté en arrivant ici que mon four à céramique ne fonctionnait pas correctement.

Dans la maison aussi, il y avait des baisses de tension sur les lumières et les appareils électroménagers, en particulier le matin et le soir, surtout en hiver. Finalement, le SDEC ENERGIE m'a proposé de venir poser un appareil chez moi pour mesurer la tension. D'importantes baisses de tension ont été constatées. Le SDEC ENERGIE a réalisé des travaux pour renforcer le réseau. Depuis, nous n'avons plus de problèmes et mon four fonctionne correctement. Et mes voisins ne subissent plus non plus les micro-coupures qu'ils connaissaient avant ! »

**Retrouvez le témoignage en vidéo sur [www.sdec-energie.fr](http://www.sdec-energie.fr)**

Une lumière qui vacille, des appareils électroménagers qui se coupent un instant, un chauffage électrique qui défaille... Des signes de possibles contraintes de tension dont les usagers ne s'aperçoivent pas toujours. Depuis 2015, le SDEC ENERGIE pose des enregistreurs de tension aux bornes avals du disjoncteur au domicile des usagers qui en font la demande, afin de vérifier si la tension électrique de leur habitation est conforme à

## Sites sensibles : un programme d'aides aux collectivités

**Le SDEC ENERGIE prend en charge les travaux de remplacement et de sécurisation des alimentations électriques pour les sites dits "sensibles". Une belle opportunité pour les communes rurales, de remplacer certains transformateurs privés très anciens.**

Ils peuvent tomber en panne et altérer la qualité de l'électricité distribuée, ils peuvent polluer, ils peuvent impliquer une tarification d'électricité trop importante... Certains vieux transformateurs, en place parfois depuis plus de 50 ans, alimentent des installations dites « sensibles » car, en cas de panne, c'est le quotidien des usagers qui est particulièrement affecté ; les ouvrages de production d'eau potable, les stations d'épuration... sont directement concernés. Il s'agit d'installations publiques pour lesquels la sécurité d'alimentation électrique est une priorité, en particulier pour les élus ruraux.

Ces transformateurs appartiennent souvent aux syndicats d'eau ou d'assainissement qui l'ignorent, de bonne foi. Le SDEC ENERGIE propose alors un programme de remplacement de ces équipements obsolètes, par des transformateurs qui deviendront « publics » en étant intégrés à la concession du Calvados.

Le fonds d'amortissement des charges d'électricité, la taxe sur l'électricité permettent une prise en charge à 100% des travaux<sup>(1)</sup>.

Pour beaucoup de collectivités, il y a ur-

gence. « D'abord, l'avenir de ces aides financières n'est pas garanti, et la réglementation pourrait se durcir et imposer des travaux », prévient Yannick Rodriguez, responsable Réseau Electricité au SDEC ENERGIE.

#### Alléger la facture et réduire les risques

Dominique Marguerin et Loïc Cordon, techniciens au SDEC ENERGIE, pointent d'autres bonnes raisons : « Rénover ces installations permet de faire des économies sur la facture d'électricité en réajustant la catégorie de tarification de l'abonnement. C'est aussi le moyen de réduire les risques de pollution, en se débarrassant des transformateurs contenant des PCB (PolyChloroBiphényles) et pour les syndicats d'eau ou d'assainissement de se mettre en conformité avec la réglementation. »

Le programme proposé aux communes par le SDEC ENERGIE permet aux élus de se reposer sur son expertise. Le syndicat assure la maîtrise d'œuvre des opérations : études et suivi des travaux, financement. « Dans certains cas, il s'agit d'un raccordement du site au réseau basse-tension le plus proche ou l'installation d'un nouveau



transformateur », complètent Dominique Marguerin et Loïc Cordon.

Charge à la collectivité d'assurer la dépose et le traitement de son ancien transformateur, la réalisation d'un nouveau branchement et l'obtention du Consuel sur les installations électriques existantes.

En 2016, 5 opérations ont été menées à leur terme pour un total de 100 000 € pris en charge par le SDEC ENERGIE. A votre tour ? □

<sup>(1)</sup> Les communes éligibles sont celles qui dépendent du régime électrique rural.

**CONTACTS : Dominique Marguerin (secteur Ouest-Calvados) : tél. 02 31 06 61 60  
Loïc Cordon (secteur Est-Calvados) : tél. 02 31 06 17 84**



**Patrice Germain**, membre de la Commission consultative sur la transition énergétique. Maire de Basseneville

### Un rôle consultatif qui peut être primordial

#### Quel est le rôle de la commission ?

Créée par la loi de transition énergétique, son organisation et son pilotage ont été confiés dans le Calvados au SDEC ENERGIE. Elle est composée à parité de représentants du Syndicat et de représentants des intercommunalités.

Son rôle, purement consultatif, peut être primordial :

- mener une réflexion sur les aspects de la transition énergétique : production d'énergie (énergies renouvelables...), consommation (économie d'énergie), et bien sûr, conséquences sur le réseau électrique ;
- faire des propositions pour qu'une politique efficace puisse être décidée au niveau du territoire.

#### L'organisation de la Commission ?

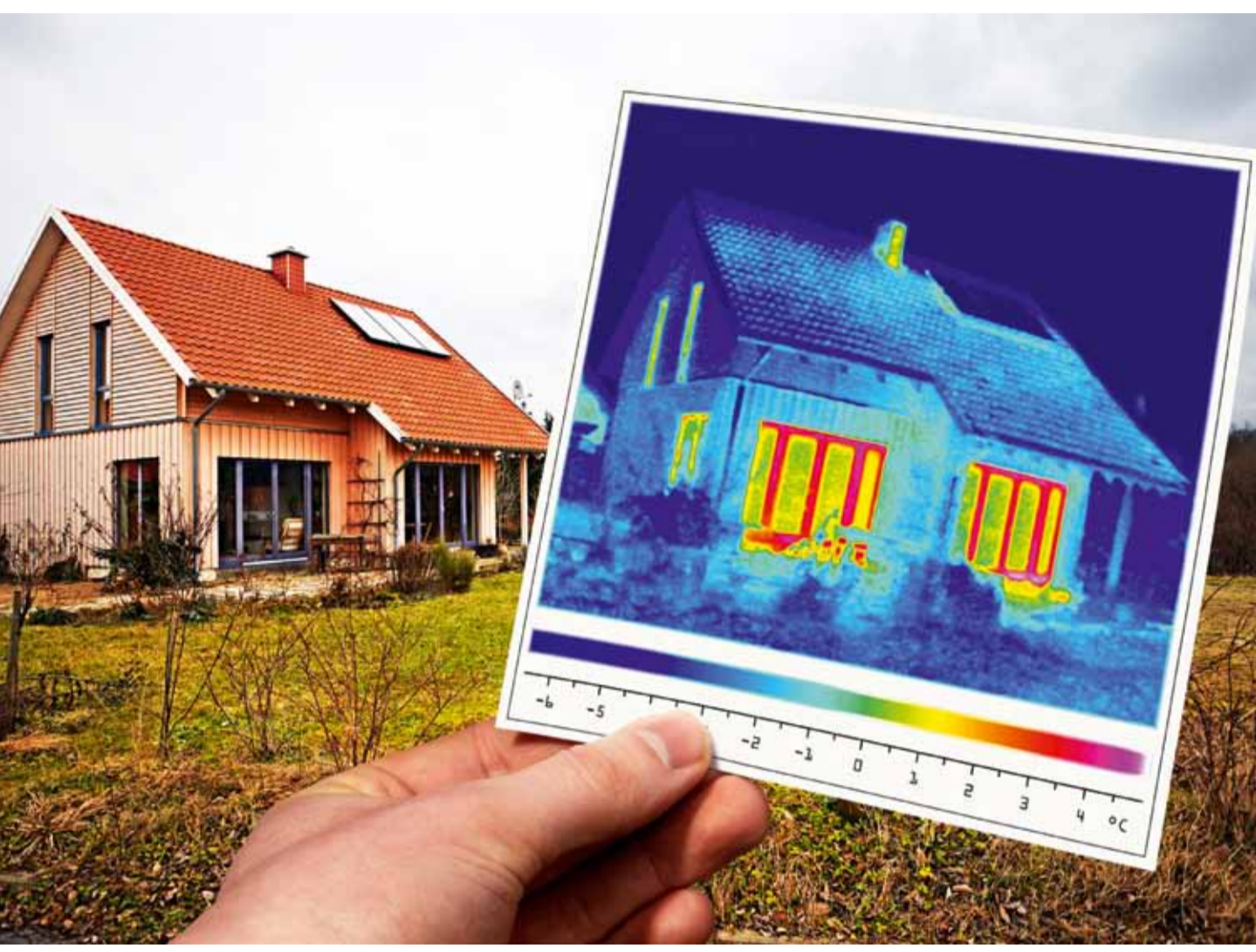
A l'origine, trois groupes de travail ont été proposés : efficacité énergétique des bâtiments, production d'énergies renouvelables, investissements sur le réseau électrique. J'ai personnellement proposé la création d'un quatrième groupe : planification énergétique.

#### Pour quelle raison ?

Les lois récentes (transition énergétique, ALUR, MAPTAM) confient aux Régions d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et aux intercommunalités des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET). Une réflexion stratégique est donc nécessaire. Par ailleurs, au niveau le plus opérationnel qu'est l'élaboration du document d'urbanisme fondamental (le PLU ou le PLUI), il faut réfléchir aux conditions nouvelles pour répondre aux objectifs du SRADDET, du PCAET, ainsi qu'aux politiques locales. Plus globalement, il faut définir les outils utiles : le schéma directeur énergie, le pré-diagnostic énergie intercommunal, aider les programmes de transition énergétique engagés, mobiliser les structures pouvant apporter une expertise (OBNEC, SDEC ENERGIE...), informer, motiver et associer les acteurs privés et pas seulement publics pouvant intervenir et participer aux objectifs et aux projets. □

## INNOVATION

# Précarité : une aide à la rénovation énergétique



**Depuis 2014, le SDEC ENERGIE est venu soutenir des travaux de rénovation thermique dans les logements d'une quarantaine de familles en précarité énergétique.**

Un logement mal isolé et très vite les factures s'envolent ! Pour les familles en situation de grande précarité, la spirale peut vite avoir des conséquences dramatiques. « La réalité est que ces personnes ne se chauffent plus », explique Alicia Pringault, technicienne au syndicat en charge de la solidarité. Face à ces situations, le SDEC ENERGIE participe, depuis 2014, à la rénovation thermique des logements des usagers précaires permettant d'améliorer leurs conditions de vie et ainsi de réduire leurs charges énergétiques.

Pour cela, le syndicat a conclu un partenariat avec la Fédération SOLIHA<sup>(1)</sup>, l'association INHARI<sup>(2)</sup> et le CDHAT<sup>(3)</sup>, trois opérateurs engagés en faveur de l'habitat sur le département du Calvados<sup>(4)</sup>. Le budget annuel alloué par le SDEC ENERGIE est de 50 000 euros. Tous les mois, la commission solidarité du syndicat, présidée par Cédric Poisson,

examine chaque situation dont les demandes sont adressées par les trois opérateurs. « L'aide est attribuée au cas par cas en fonction de l'urgence sociale. Il convient d'être éligible au plafond de ressources ANAH à destination des foyers très modestes et être propriétaire de son logement ou en accession », précise Cédric Poisson. L'aide, dont le montant peut aller jusqu'à 2 000 euros, intervient en complément de tous les autres dispositifs d'aide pour l'amélioration de l'habitat (Conseil départemental, Région, OPAH, caisse de retraite...). □

<sup>(1)</sup> SOLIHA : Fédération issue de la fusion des mouvements PACT et Habitat & Développement  
<sup>(2)</sup> INHARI : Association pour la réhabilitation de l'habitat  
<sup>(3)</sup> CDHAT : Centre de Développement pour l'habitat et l'Aménagement des Territoires  
<sup>(4)</sup> A la demande de SOLIHA, Cédric Poisson, vice-président du SDEC ENERGIE en charge de la solidarité, est membre associé du conseil d'administration.

## Le Territoire d'Énergie Normandie fête sa première année



Le Territoire d'Énergie Normandie, regroupant les cinq syndicats départementaux d'énergie normands<sup>(1)</sup>, vient de fêter sa première année d'existence. L'occasion de tirer un bilan des actions mises en place avant de passer le témoin pour 2017 au SDEM, syndicat d'énergies de la Manche, qui va en prendre la Présidence après celle du SDEC ENERGIE en 2016.

Si chaque syndicat conserve ses prérogatives et pouvoir de décision sur chacune des thématiques traitées dans le cadre de l'Entente, le Territoire d'Énergie Normandie (TEN) est devenu un interlocuteur privilégié des différents acteurs régionaux et nationaux concernés par les enjeux énergétiques de nos territoires. Après l'installation de la première conférence des 5 présidents en février 2016, les membres du TEN se sont rapidement mis au travail. C'est en comité technique qu'il a préparé le Congrès de Tours de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) en juin dernier et la réunion en octobre avec Hervé Morin, Président de la Région Normandie. Au menu de cette rencontre, les collaborations envisagées entre la Région et le Territoire d'Énergie Normandie dans le cadre de la transition énergétique pour la croissance verte (écomobilité /électromobilité, développement des EnR, méthanisation, coordination territoriale autour de la Transition Énergétique, mutualisation des achats d'énergie, hydrogène, efficacité énergétique des bâtiments publics.). C'est aussi en comité technique que des échanges fructueux ont été organisés autour du renouvellement du contrat de concession d'électricité, de la qualité de desserte électrique... Les perspectives de coopération pour l'année 2017 s'annoncent tout autant intéressantes : la mise en œuvre du partenariat Région/TEN, les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (coordination des schémas de développement, itinérance de la charge), le contrat de concession électrique (renouvellement), un ensemble complété par des actions de communication. ■

<sup>(1)</sup> Le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, le Syndicat départemental d'Énergies de la Manche, le Syndicat de l'Énergie de l'Orne, le Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime.

PLUS D'INFORMATIONS : [www.territoire-energie-normandie.fr](http://www.territoire-energie-normandie.fr)

## AGENDA

**FÉVRIER ET MARS 2017**

### Commissions Locales d'Énergie (CLE)

Les prochaines CLE se tiendront au printemps prochain :

- du 27 février au 2 mars 2017 pour les CLE Caen Ouest, Caen Sud, Caen Est, Creully-Douvres et Caen Agglo : élections partielles de représentants au Comité syndical suite à la mise en place du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;
- du 20 au 29 mars 2017 : les 12 autres commissions locales d'énergie.

Le planning détaillé des réunions et l'ordre du jour sont disponibles sur [sdec-energie.fr](http://sdec-energie.fr)

**9 MARS ET 6 AVRIL 2017**

### Comités syndicaux

**Judi 9 mars 2017 à 14h** à la CCI de Caen Saint-Contest :

- Election partielle de membres du Bureau syndical
- Débat d'orientation budgétaire

**Judi 6 avril 2017 à 14h** (lieu à préciser) :

- Compte administratif 2016
- Budget 2017
- Aides financières 2017
- Forfaits

Suite à la création de la communauté urbaine de Caen la Mer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui modifie les modalités de représentativité au Comité Syndical, l'assemblée sera désormais composée de 197 membres : les 123 représentants actuels auxquels s'ajoutent les représentants qui vont être nommés courant janvier par Caen la Mer.

Suivez l'actualité du SDEC ENERGIE sur les réseaux sociaux :

- facebook.com/sdecenergie
- @SdecEnergie#SDEC14

